



L'Appel d'Offres Spécifiques (AOS) peut être consulté sur [www.vivea.fr/vivea-en-region/](http://www.vivea.fr/vivea-en-region/) :



Face au changement climatique et à l'inflation des intrants, il est crucial pour les agriculteurs de comprendre comment ces changements influencent leurs coûts et leurs revenus.

En effet, avec l'apparition de nouvelles méthodes de travail ou d'intégration de nouvelles cultures, les exploitants disposent de nouvelles solutions, mais dont la viabilité économique est difficile à évaluer.

## OBJECTIFS DE LA FORMATION

L'offre de formation proposée devra répondre à ces **2 objectifs pédagogiques** :

**Objectif 1 : Maîtriser les bases de l'analyse financière et évaluer les seuils critiques**

- ▶ Calculer et interpréter les ratios financiers clés pour évaluer la performance financière de ses ateliers.
- ▶ Identifier les seuils critiques de rentabilité en utilisant une approche méthodologique.

**Objectif 2 : Améliorer la rentabilité de l'exploitation**

- ▶ Identifier des opportunités d'amélioration de la rentabilité (par exemple : diversification de la production, l'adoption de technologies durables, transition vers des pratiques agricoles durables, nouveaux canaux de distribution, certification et label de qualité...).
- ▶ Évaluer le seuil de rentabilité de ces nouvelles opportunités.

## MODALITÉS PÉDAGOGIQUES

Favoriser le transfert des connaissances en combinant des approches interactives, des études de cas pratiques et des simulations pour rendre l'apprentissage plus concret.

Modalités spécifiques possibles :

- ▶ Accompagnement Individualisé
- ▶ Formation Mixte Digitale



## À RETENIR

- ▶ Du 1er janvier 2024 au 31 mars 2025
- ▶ Publics / région : Contributeurs VIVEA d'Auvergne Rhône-Alpes
- ▶ Durée de la formation : 14h
- ▶ Prix d'achat plafond : 45€ heure/stagiaire
- ▶ Prise en charge plafond : 45€ heure/stagiaire

## NOUS POUVONS VOUS ACCOMPAGNER

Estelle BERNARD

Départements : 07-26-69

Téléphone 06.08. 53. 91. 07

Mail [e.bernard@vivea.fr](mailto:e.bernard@vivea.fr)

Léa BERTHELIER

Départements : 01-73-74

Téléphone 06.76.97.57.85

Mail [l.berthelie@vivea.fr](mailto:l.berthelie@vivea.fr)

Mathilde JOUFFRIT

Départements : 42-43-69

Téléphone 06.72.01.48.31

Mail [m.jouffrit@vivea.fr](mailto:m.jouffrit@vivea.fr)

Franck PRADEL

Départements : 03-15-63

Téléphone 06. 77. 15. 55. 95

Mail [f.pradel@vivea.fr](mailto:f.pradel@vivea.fr)



Rédacteurs : VIVEA Délégation Sud-Est Région Auvergne-Rhône-Alpes.

Destinataires : prestataires de formation

Date de création : 11/2023

Date de révision : 11/2026

Titre de l'AOS	« Je pilote, en conscience, l'effcience de mon exploitation.
Validité de l'AOS	<p>Date de début 01/01/2024 Date de fin 31/12/2026</p> <p>L'appel d'offres spécifiques est conclu sur une durée de 3 années et peut faire l'objet d'une révision annuelle.</p>
<b>Cadre général</b>	
Contexte	<p>VIVEA est le fonds d'assurance formation pour les non-salariés du secteur agricole (chefs d'exploitation ou d'entreprise, conjoints collaborateurs et aide-familiaux). Il compte plus de 65 650 contributeurs en Auvergne Rhône Alpes. VIVEA finance les actions de formation en direction de ses contributeurs et définit une politique de développement de la formation pour répondre aux besoins en compétences de ces derniers en lien avec les orientations de son Plan Stratégique (consultable sur <a href="http://www.vivea.fr">www.vivea.fr</a>).</p> <p><u>Le commanditaire :</u> Comité Régional AuRA</p> <p><u>Le contexte :</u> Face au changement climatique et à l'inflation des intrants, il est crucial pour les agriculteurs de comprendre comment ces changements influenceront leurs coûts et leurs revenus. En effet, les nouvelles méthodes de travail et les nouvelles cultures peuvent apporter des solutions, mais leur viabilité économique est difficile à évaluer.</p> <p>Plusieurs enjeux ont été identifiés par les élu-e-s du Comité Territorial Rhône-Alpes lors d'un travail participatif concernant le pilotage financier de l'exploitation face au contexte actuel :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• La relocalisation de la production</li> <li>• Les fluctuations des prix des matières premières</li> <li>• Les réglementations environnementales et de sécurité alimentaire en constante évolution.</li> <li>• Le problème récent de l'écoulement des produits à valeur ajoutée (bio, labellisé).</li> <li>• La diversification comme solution à la résilience économique.</li> <li>• Les formations initiales en agriculture ne couvrent pas toujours tous les aspects de la gestion financière</li> </ul>



	<p>Les résultats de l'enquête auprès des bénéficiaires en 2022 de formation de gestion financière révèlent que 41% des répondants ne sont pas satisfaits de la rentabilité de leur exploitation, mettant ainsi en évidence un besoin pressant d'amélioration dans ce domaine. Bien que 83% des exploitants se disent compétents en matière de maîtrise des coûts de revient, une proportion significative de 45% n'a pas pris en compte les conséquences de l'inflation sur ces coûts. Cela souligne la nécessité de renforcer leurs compétences en matière d'analyse financière pour prendre en compte les facteurs économiques en évolution.</p> <p>Cette enquête a également mis en évidence que 60% des participants expriment le désir de trouver des marges de progrès pour améliorer la rentabilité de leurs exploitations. Cependant, 45% d'entre eux n'ont pas encore réussi à identifier des opportunités pour de telles améliorations. Ces résultats mettent en évidence un besoin d'accompagnement pour aider ces agriculteurs à repérer et exploiter de nouvelles marges de progrès pour développer leur rentabilité.</p> <p>L'analyse des résultats indique également un sentiment majoritairement négatif parmi les répondants en ce qui concerne leur niveau de compétence en gestion financière, avec un score Net Promoter Score (NPS) de -33, suggérant un besoin significatif de renforcement des compétences dans ce domaine.</p> <p><b>En conclusion :</b> les données issues de notre sondage justifient l'importance d'investir dans la formation des exploitants agricoles en matière d'analyse financière. Ces formations sont essentielles pour les aider à comprendre leur situation, identifier des marges de progrès économiquement viables, et ainsi contribuer à renforcer la rentabilité de leurs exploitations, à assurer leur résilience face aux défis économiques, environnementaux, et à promouvoir une agriculture durable.</p>
<p><b>Public éligible à VIVEA</b></p>	<p>Il s'agit des contributeurs et contributrices de VIVEA à jour de leur contribution. Ce sont les actifs non-salariés qui relèvent du régime agricole : chefs d'entreprise (y compris cotisants de solidarité de moins de 62 ans), conjoints collaborateurs et aides familiaux.</p> <p>Les secteurs concernés sont : les exploitations et entreprises agricoles, les entreprises de travaux forestiers et de travaux agricoles, les entreprises du paysage et du secteur du cheval (sauf celles du spectacle et les loueurs d'équidés).</p> <p>Concernant le recrutement du public, les modalités de mobilisation et de partenariat proposé pourront être précisées dans la demande de financement dans la partie « <i>public visé et zone géographique</i> ».</p> <p><b>Le périmètre géographique : Région Auvergne-Rhône-Alpes</b></p>



Objectifs généraux de l'appel d'offres	La formation doit permettre aux chefs d'exploitation agricole à mieux gérer leur exploitation et à choisir des orientations pertinentes dans le cadre d'une réflexion stratégique.
<b>Actions attendues</b>	
Objectifs de formation	<p><b>L'offre de formation proposée devra intégrer ces 2 objectifs pédagogiques :</b></p> <p><b>Objectif 1 : Maîtriser les bases de l'analyse financière et évaluer les seuils critiques</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>○ Calculer et interpréter les ratios financiers clés pour évaluer la performance financière de ses ateliers</li> <li>○ Identifier les seuils critiques en utilisant une approche méthodologique</li> </ul> <p><b>Objectif 2 : Améliorer la rentabilité de l'exploitation</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>○ Identifier des opportunités d'amélioration de la rentabilité (par exemple : diversification de production, l'adoption de technologies durables, transition vers des pratiques agricoles durables, nouveaux canaux de distribution, certification et label de qualité,...).</li> <li>○ Évaluer le seuil de rentabilité de ces nouvelles opportunités.</li> </ul>
La durée de la formation	<b>14h minimum</b>
Période de réalisation des actions	Au titre de l'exercice budgétaire de l'année 2024 Du 1 <sup>er</sup> janvier 2024 au 31 mars 2025.
Modalités de formation	<p>Les modalités pédagogiques proposées devront être précisées dans le programme de l'action de formation de la demande de financement dans la partie « <i>méthodes pédagogiques et moyens matériels</i> ».</p> <p>Les formateurs doivent être experts du domaine mais aussi capables de faire fructifier les expériences des participants en faisant émerger les décisions/solutions propres à chacun et en apportant les méthodes et les connaissances plus théoriques au moment opportun. Les compétences des formateurs doivent être préciser dans les « <i>moyens d'encadrement</i> ».</p>
Autres critères	<p><u>Modalités d'évaluation</u> :</p> <p>Il est demandé de mettre en œuvre systématiquement un recueil des appréciations des stagiaires.</p> <p>Il est préconisé de développer l'évaluation de chaque dispositif de formation pour mesurer l'efficacité et l'impact de la formation sur les pratiques des bénéficiaires. Pour les actions de 35 heures et plus, il est <u>impératif</u> de réaliser une évaluation des acquis au regard des objectifs de la formation.</p> <p>Les modalités d'évaluation proposées devront être précisées dans la demande de financement dans la partie « <i>critères et modalités d'évaluation des résultats</i> ».</p>



### Modalités de prise en charge

#### Engagement de l'organisme

En répondant à cet appel d'offres, l'organisme de formation s'engage à respecter les critères qui y sont définis :

- ▶ L'adéquation aux objectifs des actions ;
- ▶ L'adéquation aux modalités de formation requises ;
- ▶ Le cas échéant, les caractéristiques du public, les autres critères et le titre de l'action.

VIVEA pourra contrôler si l'organisme respecte les critères fixés par le présent appel d'offres. L'organisme s'engage à fournir, à la demande de VIVEA, les justificatifs montrant le respect de ces engagements.

#### Critères de sélection

Les critères sur lesquels seront sélectionnées les demandes de financement en lien avec les propositions attendues sont les suivants :

- ▶ L'adéquation aux objectifs de formation
- ▶ Le prix (coût TTC heure /stagiaire)
- ▶ Les modalités pédagogiques proposées
- ▶ L'adéquation au public visé
- ▶ Les compétences des formateurs

### Conditions de prise en charge par VIVEA

#### Prix d'achat

Les actions de formation sont achetées par VIVEA sur la base des critères de sélection à concurrence de l'enveloppe financière mise à disposition par le Comité régional VIVEA et selon l'ordre de transmission (dates de transmission) des demandes de financement.

Le prix d'achat plafond des actions de formation répondant à cet appel d'offres spécifiques est fixé à 45€TTC par heure/stagiaire.

Dans le cas où la formation inclut un accompagnement individualisé, celui-ci bénéficiera de la prise en charge prévue (100€/heure/stagiaire en présentiel et 85€/heure/stagiaire en distanciel).

La valorisation financière liée à la Politique Qualité Formation VIVEA peut s'appliquer sur les actions de formation relevant de cet appel d'offres.

VIVEA se réserve la possibilité de négocier le prix d'achat.

#### Prise en charge

La prise en charge plafond de VIVEA est fixée à 45 € TTC par heure/stagiaire.

La valorisation financière liée à la Politique Qualité Formation VIVEA peut s'appliquer sur les actions de formation relevant de cet appel d'offres.

VIVEA se réserve la possibilité de négocier la prise en charge.

Les bénéficiaires de l'action de formation devront être informés du financement de l'action par VIVEA et par d'éventuels Co-financeurs (en fonction des territoires).



Les critères qualitatifs de l'action	
Nombre de participants minimum par action	2 stagiaires minimum
Nombre de participants maximum par action	15 stagiaires maximum (hors parcours individualisé)
Accompagnement individualisé	
Accompagnement individualisé autorisé	Oui
Formation Mixte Digitale	
Formation Mixte Digitale autorisée	Oui
Formation Ouverte à Distance	
Formation Ouverte à Distance autorisée	Non
Modalités de dépôt de la demande de financement	
	<p>La demande de financement doit être saisie sur l'extranet de VIVEA sur une session d'instruction de l'appel d'offres permanent du Comité régional du lieu de réalisation de la formation :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Dans la priorité 1 : « Conforter sa position de chef d'entreprise »</li> <li>• Dans le domaine de compétence « Gestion analyse économiques »</li> <li>• En cochant le projet : «(R) AOS Pilotage et stratégie d'entreprise »</li> </ul>
Champ d'application	
	Cet appel d'offres spécifiques concerne la région Auvergne-Rhône-Alpes

Pour en savoir plus sur cet appel d'offres spécifiques, vous pouvez contacter :

Estelle BERNARD  
Conseillère 07, 26, 38  
☎ 06.08.53.91.07  
✉ [e.bernard@vivea.fr](mailto:e.bernard@vivea.fr)

Mathilde JOUFFRIT  
Conseillère 42, 43, 69  
☎ 06.72.01.48.31  
✉ [m.jouffrit@vivea.fr](mailto:m.jouffrit@vivea.fr)

Franck PRADEL  
Conseiller 03, 15, 63  
☎ 06.77.15.55.95  
✉ [f.pradel@vivea.fr](mailto:f.pradel@vivea.fr)

Léa BERTHELIER  
Conseillère 01, 73, 74  
☎ 06.76.97.57.85  
✉ [l.berthelier@vivea.fr](mailto:l.berthelier@vivea.fr)